



Achères, le 18 mai 2012

**Mme Christiane PARAVY**  
Présidente du CO.P.R.A. 184  
311 rue Pasteur  
78955 Carrières-sous-Poissy

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier du 25 avril courant qui a retenu toute mon attention. Dans le cadre de ma candidature aux élections législatives, l'organisation que vous représentez souhaite connaître ma position sur la question du prolongement de l'A104 entre Méry-sur-Oise et Poissy-Orgeval.

Etant candidat dans une circonscription concernée par la décision du Ministre Perben de 2006 faisant le choix du tracé vert, le sujet est, bien naturellement, au centre de mes préoccupations et de mes réflexions.

Vous le savez, j'ai, en tant que Maire d'Achères, toujours été à l'écoute des citoyens, et donc de votre organisation. Mon soutien et celui des élus d'Achères ne vous ont jamais fait défaut, y compris quand Achères n'était pas encore concernée par le tracé initial (rouge). Nos différentes entrevues ont, d'ailleurs, toujours été l'occasion d'échanges constructifs et cordiaux.

Ma position, en tant que candidat, est celle que je porte depuis toujours. En effet, je suis favorable à un bouclage de la Francilienne. J'emploie le mot de bouclage et non pas de prolongement, ce dernier ne pouvant constituer une fin en soi.

En tant qu'élu, je me dois de soutenir les projets ayant pour finalité l'intérêt général des citoyens. Sous réserve que son insertion environnementale et paysagère soit de grande qualité et que sa programmation soit satisfaisante (production/transformation et non pas logistique/transit), l'implantation d'une plateforme multimodale (fer, route, fleuve) sur le territoire de la confluence peut être une chance, dans la mesure où elle répond à deux préoccupations majeures très souvent exprimées par nos administrés :

- l'impérieuse nécessité de développer les transports alternatifs à la route, dans un objectif non seulement écologique et de développement durable, mais aussi, dans un souci de santé publique ; une plateforme multimodale fait partie des réponses crédibles à cette exigence (transport fluvial et ferroviaire, avec relance de l'activité de la gare de triage Achères Grand-Cormier). Son emplacement prévu sur Achères, à la confluence de la Seine et de l'Oise, est pertinent.
- la création d'emplois générés par ce projet répond, aussi, à un impératif social qui ne peut être contesté. Le nombre d'emplois, à terme, directs et induits, est estimé à plusieurs milliers.

Un tel projet, quelle que soit sa taille, ne peut être viable sans qu'une infrastructure routière suffisante soit mise en chantier. En revanche, aucune décision ne doit être prise sans tenir compte de la vie et de la santé des habitants des communes concernées par les tracés retenus. En effet, s'il est nécessaire de produire des infrastructures qui répondront à des besoins de complémentarité des modes de transport, il n'est pas acceptable – et je ne l'accepte pas – qu'une infrastructure autoroutière soit réalisée à proximité de zones urbanisées. Je ne l'accepte pas pour la ville d'Achères comme je ne pourrai l'accepter pour l'ensemble du territoire national.

Aussi, ma position sur la question de l'A104 est totalement en accord avec la résolution que vous avez bien voulu me faire parvenir, à savoir :

- 1) La décision du Ministre Perben du 24 octobre 2006 doit être annulée.**
- 2) Une nouvelle concertation doit être organisée** afin que les citoyens soient mis au centre du débat. Ce débat doit être mené pour et avec eux. En ce sens, je compte inscrire mon action en faveur d'une véritable planification écologique, dont les objectifs sont nettement plus ambitieux que ceux du Grenelle de l'environnement.
- 3) La question du coût ne doit pas être la préoccupation majeure** sur ce type de projet. En effet, tenir compte de la vie et de la santé des citoyens a un coût, mais nous bâtissons pour l'avenir. Ces infrastructures sont faites pour des dizaines d'années et il est donc légitime que l'Humain prime sur les questions économiques. Par ailleurs, le développement des infrastructures routières ne doit en aucun cas se faire au détriment de l'amélioration et du développement des infrastructures de transports en commun franciliens.

- 4) **En ce qui concerne les emprises, il est, en effet, inutile de les maintenir sur des territoires déjà fortement urbanisés.** Ces emprises avaient du sens il y a quarante ans, plus aujourd'hui.

Soyez assurée, Madame la Présidente, de mon soutien indéfectible au combat courageux et citoyen mené par le CO.P.R.A. depuis maintenant plus de 20 ans. Restant entièrement disponible pour continuer à échanger avec vous sur les avancées de ce dossier difficile, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Alain OUTREMAN,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Outreman', written over a horizontal line.

Candidat du Front de Gauche  
dans la 6<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines